

Secteur d'activité, taille

Nom du tuteur (dans l'entreprise)

Statut du tuteur :  DPLG  HMONP  DESA  Autre :

Inscrit à l'Ordre :  oui  non

**PRISE EN CHARGE PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL**

La structure d'accueil prendra-t-elle en charge les droits d'inscription au titre de la formation continue ?  oui  non

Contact administratif :

**Dossier à déposer sur le portail Admission Taïga au plus tard le 1er juillet 2022 (ou au plus tard le 9 septembre 2022 pour les cas dérogatoires) avec les pièces suivantes :**

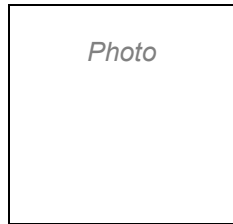
- 1 fichier au format pdf, avec un sommaire, comprenant tous les documents suivants, impérativement présentés dans l'ordre indiqué :**
1. Ce formulaire d'admission avec photo d'identité récente à coller sur l'emplacement désigné
  2. Copie des parchemins de diplômes (DEEA, DEA ou équivalents)
  3. **Contrat de travail (CDD ou CDI) ou promesse d'embauche** pour une période minimum de 7 mois au 4/5<sup>ème</sup> entre septembre et mai, et répondant OBLIGATOIREMENT aux conditions suivantes :
    - Pratique de la maîtrise d'œuvre,
    - Le tuteur dans l'agence / ou entreprise doit obligatoirement être architecte, de préférence inscrit à l'Ordre des architectes,
    - Indice minimum de rémunération : 260 (Dessinateur / assistant de projet) soit environ **1 784,64 € bruts mensuels à 80%** (sur la base d'une valeur du point d'indice de 8,58€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021), le salaire à temps complet est de 2 230,80 € brut mensuel.
  4. Convention tripartite remplie et signée par le tuteur et le candidat
  5. Fiche de fonctions (missions et tâches), intégrée dans la convention tripartite, signée du tuteur
  6. Présentation de l'agence (plaquette de présentation, etc.)
  7. CV
  8. Lettre de motivation
  9. Copie du diplôme du Bac et du relevé de notes
  10. Copie de la carte d'identité ou du titre de séjour
- Pour les candidats de nationalité étrangère n'ayant jamais étudié en France, il est conseillé de justifier d'un bon niveau de connaissance du français** (par exemple TCF : 420 points et 12/20 à l'expression écrite ; DELF B2 ; DALF C1 ; attestation...)

**Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.**

**Calendrier**

- **20 juillet 2022 (ou 28 septembre pour les cas dérogatoires) :** Confirmation de la liste des admis en MSP
- **du 24 au 27 octobre 2022 :** Semaine intensive
- Tous les vendredis (éventuellement et à titre exceptionnel le samedi) à compter du 21 octobre 2022 : Séminaires, TD et cours
- Les enseignements se termineront avec les jurys d'habilitation mi-juin 2023

**Formulaire d'admission avec MSP à la formation conduisant à la HMONP - Année 2022-2023**



**Les dossiers sont à déposer IMPÉRATIVEMENT sur le portail admission Taïga au plus tard le 1er juillet 2022 (ou au plus tard le 9 septembre 2022 pour les cas dérogatoires : voir conditions sur le site internet de l'école)**

**CANDIDAT**  Madame  Monsieur

Pour les étudiants de l'ENSAPVS uniquement, numéro d'étudiant :

Nom :

Prénoms :

Né(e) le :  à

Nationalité :

Adresse :

Code postal :  ville :

Tel :

e.mail :

**DIPLÔMES & EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

**Baccalauréat**

Série :  Année :

Ville :  Département :

**Diplôme d'Etudes en architecture (DEEA)\* conférant le grade de Licence**

Année :  ENSA :

**Diplôme d'Etat d'architecte (DEA)\* conférant le grade de Master**

Année :  ENSA :

**Expérience professionnelle antérieure**

Année / mois d'expérience professionnelle (hors stages obligatoires)

*\*Les candidats venant d'une autre école d'architecture en France ou en Europe doivent fournir la copie des diplômes mentionnés ci-dessus et leur traduction en français.*

**MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE**

**CDI** à partir du

**CDD** du  au

Nombre d'heures hebdomadaires sur 4 jours/semaine :

Nom de la structure d'accueil :

Adresse :

Code postal :  ville :

Tel :

e.mail :